

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Jacques BARUT, Bernadette BOCCON, Tom BORDIGONI, Lucie BRILLAT, Stéphanie DUCRUET, Jean-Luc KOHLER, Eddy TRANCHAND, Lydie JACQUEMOUD

Excusés : Jérôme LEGEROT-GERMAIN pouvoir à Sophie COLAS, Thomas RAINER,

Date de convocation : 07 juin 2022

Secrétaire de séance : Lydie JACQUEMOUD

Ouverture de séance : 19H36

Clôture de séance : 21h10

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Vote taxe aménagement
- Vote DM 1068 budget eau
- Vote actes administratifs
- Vote SYANE étude de faisabilité panneau photovoltaïque
- Vote devis peinture salle de réunion
- Vote devis matériel informatique et maintenance informatique Mairie/bibliothèque
- Vote devis mezzanine pour les associations dans le hangar communal
- Vote convention servitude de terrain pour poste électrique secteur Mayenne
- Questions diverses

Le Conseil adopte le compte-rendu du 02 mai 2022.

DELIBERATION TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune et le département. Elle permet principalement le financement des équipements publics (réseaux, voirie) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futurs constructions et aménagements.

Cette taxe est due pour les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération adoptée le 17/10/2011 instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 3 % ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide,
de fixer sur l'ensemble du territoire communal un taux à 4 %,

Le Conseil vote 1 abstention et 2 contre

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Madame la Maire explique que le montant des amortissements pour l'année 2021 n'avait pas été corrigé, la trésorerie nous a autorisé à les payer sur 2022 mais pour le calcul de l'affectation du résultat il y a lieu de les imputer. Il faut par conséquent modifier l'affectation du résultat 2021 en retirant le 1068 de 19 583.12 € sur le budget primitif 2022.

Le Conseil vote à l'unanimité.

DELIBERATION PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Madame la Maire rappelle que l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, de nature à garantir leur authenticité et à assurer leur mise à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants sont autorisées, par dérogation, à ce que ces actes soient publiés :

-par affichage ;

ou

-par publication sur papier.

Il appartient au conseil municipal de choisir avant le 1er juillet 2022 le mode de publicité applicable dans la commune. Il peut modifier ce choix à tout moment. Mais à défaut de délibération, la publication se fera sous forme électronique.

Le conseil, après avoir entendu Madame la Maire, décide :

Les modalités de publication des actes retenues par la commune seront :

- par affichage

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

DELIBERATION SYANE ETUDE DE FAISABILITE PANNEAU PHOTOVOLTAIQUE

Madame La Maire expose la proposition de plan de financement pour l'étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque sur le toit du hangar communal.

Vu la faible consommation du site, il est proposé d'étudier le scénario avec vente totale de la production d'électricité.

Cette étude technique et économique concernera la toiture orientée sud + l'auvent à construire.

Le Syane pilote cette étude et participe au financement pour 70% du montant TTC.

Le coût global du plan de financement s'élève à TTC. 1 216,80€ avec une participation financière communale de TTC. 365,04 € et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE de TTC. 37,00€.

Le Conseil vote l'unanimité la proposition de plan de financement

DEVIS PEINTURE SALLE DE REUNION

Monsieur Damien BORNENS présente les devis de réfection des peintures de la salle de réunion du foot,

Xavier BOUTTEN HT... 4 339,70

BUGEY BATIMENT HT... 5 962,50

Le Conseil choisi le moins disant soit l'entreprise BOUTTEN à l'unanimité.

DEVIS INFORMATIQUE ET MAINTENANCE MAIRIE

Madame la Maire présente le devis correspondant à l'expertise de l'entreprise NOVATEK concernant le matériel informatique de la mairie et de la bibliothèque.

Il s'agit d'améliorer et de faire évoluer les systèmes d'information notamment sur les aspects poste de travail (2 nouveaux postes), logiciels, réseau et sauvegarde. Et d'assurer le fonctionnement par un système de maintenance curative et préventive.

Coût global de l'investissement et du fonctionnement avec abonnement maintenance HT... 8 952,00 €

Le Conseil vote 2 abstentions 1 contre

DEVIS HANGAR MEZZANINE ASSOCIATION

Madame la Maire présente le devis de l'entreprise Morel concernant la création d'une mezzanine dans le local des associations du hangar communal pour un montant de 3 280 € HT

Le Conseil vote à l'unanimité le devis

DELIBERATION CONVENTION SERVITUDE DE TERRAIN POSTE ELECTRIQUE LOVERY

Le Conseil autorise Madame La Maire à signer la convention avec Energie et Services de Seyssel pour la pose d'un poste électrique rue de la Mayenne.

La surface ainsi que l'emplacement exact devront être précisé.

Le Conseil vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Container ordures ménagères : en raison de l'augmentation du coût de la fourniture, l'installation des containers sur la commune par la CCUR est repoussée
- Madame la Maire propose au conseil de nommer les salles communales à la location afin de mieux les identifier, les propositions seront étudiées lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures dix minutes

Madame La Maire de Challonges
Sophie COLAS

